

Cadre de référence
du Réseau des Points focaux nationaux pour la mise en œuvre
de la Décennie internationale des sciences au service du développement durable

1. Rôle

Le Réseau des Points focaux nationaux sert de mécanisme pour :

- Faciliter la communication entre le Comité exécutif, le Secrétariat et les États membres.
- Offrir une plateforme pour partager les expériences nationales, les bonnes pratiques, ainsi que les besoins et défis liés à la mise en œuvre de la Décennie.

2. Adhésion et Mise en place

Chaque État membre de l'UNESCO est invité à désigner un Point focal national pour la Décennie internationale des sciences au service du développement durable. Les Points focaux nationaux doivent être des représentants gouvernementaux de haut niveau du ministère, département ou organisme responsable des politiques scientifiques, technologiques, d'innovation ou de développement durable. Les États membres peuvent également désigner des points focaux suppléants afin d'assurer la continuité. La désignation des Points focaux nationaux doit être communiquée au Secrétariat par l'intermédiaire de la Commission nationale pour l'UNESCO ou de la délégation permanente auprès de l'UNESCO.

3. Mécanisme de fonctionnement

- Le Réseau des Points focaux nationaux se réunit chaque année, en présentiel ou en virtuel, afin de discuter des progrès, défis et opportunités liés à la mise en œuvre de la Décennie au niveau national.
- Ces réunions sont organisées par le Secrétariat et peuvent se tenir en parallèle d'autres réunions ou événements pertinents de l'UNESCO afin de faciliter la participation.
- Entre les réunions annuelles, le Secrétariat assure une communication régulière avec les Points focaux nationaux par voie électronique, en fournissant des informations actualisées sur : Les activités de la Décennie, les Appels à initiatives, et les opportunités de participation.

4. Responsabilités du Point focal national

Le Point focal national sert de coordinateur central pour la Décennie internationale des sciences au service du développement durable au niveau national. Bien que son mandat spécifique soit défini par les États membres, ses fonctions essentielles incluent généralement la coordination, la mise en œuvre et le rapportage, comme indiqué ci-dessous :

- Faciliter la coordination au niveau national des activités liées à la Décennie Internationale des sciences au service du développement durable.
- Promouvoir la sensibilisation à la Décennie et à ses objectifs au sein des gouvernements et des communautés scientifiques nationales.
- Fournir un soutien technique, politique et financier, le cas échéant, pour le développement, la soumission et la mise en œuvre d'initiatives (programmes, projets et activités) de leurs pays dans le cadre de la Décennie.
- Partager avec le Réseau les informations sur les politiques, stratégies et initiatives scientifiques nationales pertinentes pour les objectifs de la Décennie.

- Recueillir les commentaires des parties prenantes nationales sur la mise en œuvre de la Décennie, y compris les réussites, défis et recommandations d'amélioration aux niveaux national, régional et international.
- Faciliter, lorsque cela est approprié, la création et le fonctionnement de Comités nationaux pour la Décennie.
- Contribuer à la préparation des rapports triennaux à l'Assemblée générale des Nations Unies en fournissant des données nationales et des études de cas.
- Soutenir les efforts nationaux visant à mobiliser des ressources et des partenariats pour mettre en œuvre les objectifs de la Décennie au niveau du pays, notamment en collaborant avec les ministères concernés, les institutions scientifiques et les partenaires nationaux, et en partageant avec le Secrétariat de la Décennie des sciences des informations sur les domaines potentiels de coopération.

5. Note spéciale

Le présent Cadre de référence (TOR) peut être modifié en fonction de la mise en œuvre réelle et de l'évolution de la Décennie internationale des sciences au service du développement durable. Des ajustements peuvent être apportés, si nécessaire, afin de refléter l'évolution des besoins et des circonstances.